



Parking public de voisinage

Par **graveleau nathalie**, le **27/06/2017** à **20:03**

bonsoir, habitant dans un lotissement, ma voisine en face a un parking public et elle, dit que 2 places ont été attribuées a elle et son petit fils qui vit chez elle. elle dit qu'elle les a payées!!! mais il n'y a aucun panneau ou autre signalisation au sol qui dit que c'est a elle!! et elle nous harcèle de message a chaque fois qu'une voiture se gare même si ce n'est pas chez nous!! j'ai été voir le maire qui lui a envoyé une lettre et elle ne veut rien savoir!!elle fait exprès de garer sa voiture devant et pourtant elle a un immense garage!! a t'elle le droit???

merci

mme Graveleau

Par **youris**, le **27/06/2017** à **20:16**

bonjour,

par définition, un parking public est pour tout le monde.

si le maire a dit que cette personne n'a aucun droit sur ces places, cela signifie tout le monde a le droit de s'y garer.

vous la laissez râler.

qu'elle vous montre le document indiquant que ces places lui appartiennent.

salutations

Par **janus2fr**, le **28/06/2017** à **07:56**

[citation]habitant dans un lotissement, ma voisine en face a un parking public[/citation]

Bonjour,

Ce n'est pas clair...

Quand vous dites "parking public", que voulez-vous dire ?

Ce parking est hors du lotissement, donc sur terrain communal ou il fait partie du lotissement (partie commune) ? Car ce n'est pas du tout le même cas...